



ASSEMBLEE GENERALE DE L'AULE

Procès-verbal

Association des utilisateurs de logiciels EBSCO France - siège social à Villeurbanne 69100

Date et heure : Vendredi 22 mars 2024, 9h30-11h30

Objet : Assemblée générale ordinaire en visio-conférence avec scrutin en ligne

Rédactrice : Emilie Liard (secrétaire)

Convocation à l'AG transmise le 5 mars 2024 aux adhérents par mail

Nombre d'établissements membres (à jour de leur adhésion au 22/03/24) : 21

Nombre de délégués présents à l'AG : 34.

Nombre d'établissements représentés : 23 Institutions participant à la réunion (membres ou invitées) : Université de Nantes, Audencia Nantes, Institut Pasteur, Université de Picardie, Université Technologique de Compiègne, Université Gustave Eiffel, EM Lyon, Sciences-Po Grenoble, BULAC, KBR (Bibliothèque Royale de Belgique), Université d'Avignon, INSA de Lyon, Institut d'Etudes Politiques de Grenoble, INIST, Université Paris 2, Université de Rennes, Institute for Management Development, Université Claude Bernard Lyon 1, Université Bretagne Sud, Université Lumière Lyon 2, Université de Limoges, Université Paris 8, CEA.

Nombre d'établissements votants : 17 - vote ouvert aux adresses mails autorisées, le vendredi 29/03 de 9h à 10h30 sur Limesurvey.

Ordre du jour de l'AG :

1. Recueil de candidatures au CA et élection des candidats - VOTE
2. Mise à jour des statuts - VOTE
3. Bilan financier à 9 mois et rapport des vérificateurs aux comptes - VOTE
4. Rapport d'activité - VOTE
5. Projets 2024-2025
6. Décisions à valider et points divers
7. Réunion du CA : élection du bureau - VOTE interne au CA

Déroulement

La réunion s'est tenue à partir de 9h30 sous la conduite des membres du Conseil d'Administration de l'association sortants, Anne-Cécile Bories, Valérie Basseville, Emilie Liard et François-Xavier Boffy. L'ordre du jour a été rappelé.

Il n'y a pas eu de candidature à l'élection au CA autre que les 3 membres restants suite au départ d'Anne-Cécile Bories.

Les modifications des articles des statuts soumises au vote concernaient donc aussi l'article 7, ramenant le minimum de membres du CA à 3 (et non plus 4). Les modifications sur les

autres articles ont été expliquées. Sur le fait d'être client d'EBSCO France comme critère impératif pour pouvoir être membre de l'association, Marie-Sophie Bercegeay (KBR) a demandé s'il était possible de l'assouplir dans le cas d'un contrat signé avec une autre branche d'EBSCO. Le souhait initial était de conserver un bassin géographique homogène, mais la question pourra être ré-examinée ultérieurement, l'assemblée étant souveraine pour modifier les statuts. De même, Benoît Soubeyran (Université Gustave Eiffel) demande si l'association a pris contact avec des associations similaires dans d'autres bassins géographiques. De telles associations existent, mais les contacts n'ont pas encore été pris.

Le bilan financier, le rapport des vérificateurs aux comptes sont approuvés sans questions particulières. Hélène Daüy (UBS) et Olivier Morand (Paris 1) sont reconduits dans leur mission de vérificateurs aux comptes.

Le rapport d'activité suscite une question sur la participation à l'Academic Advisory Board d'EBSCO, des précisions sont données par Thierry Fournier qui y a déjà participé. Le rapport d'activité est également approuvé.

Après une courte pause pour permettre à l'ensemble des membres de finir de voter, l'assemblée générale reprend avec la présentation des projets 2024-2025. Le 16/05 à 10 heures aura lieu un webinaire d'échanges sur la nouvelle interface d'EDS, les informations de connexion seront diffusées ultérieurement. Les collègues d'Audencia sont intéressés pour que soit abordée dans le cadre de ce temps d'échange la question de l'intégration du catalogue dans cette nouvelle interface. Il y a également un intérêt des membres pour un retour d'expérience sur le déploiement de Folio. AULE organisera également avec EBSCO une présentation des nouveautés arrivées sur la nouvelle interface pendant l'été, date sur la fin août, à préciser. Le principe d'organiser une journée en présentiel des membres recueille l'approbation de tous. La semaine du 4 novembre est envisagée pour cet événement. Les établissements membres parisiens sont appelés à proposer un lieu d'accueil.

Les résultats des votes sont annoncés par la secrétaire de l'association.

Parmi les points divers, l'idée d'adhérer à la FULBI est approuvée par les participants. L'acquisition d'un compte de visio ou surtout de webinaire (plus cher) pour l'association est considérée comme non nécessaire à ce stade de développement de l'association et de ses activités, et donc ne sera pas faite sur 2024-2025, sachant qu'il est possible pour les quelques événements en ligne de l'année d'utiliser les comptes professionnels proposés par les établissements membres, sans dommage pour eux.

L'idée de faire un sondage interne à l'association pour connaître les raisons des différents établissements pour avoir pris / pour garder EDS comme outil de découverte est émise, elle pourra être réalisée dans les mois à venir.

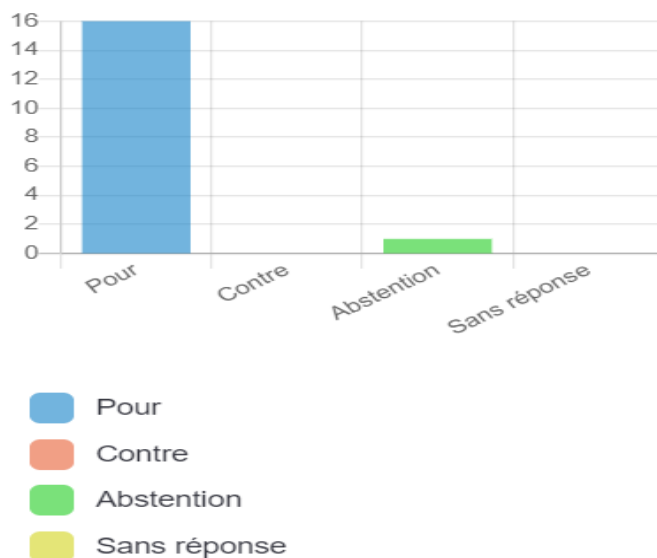
Autre sujet d'intérêt : une présentation du contexte d'usage des outils EBSCO pour les établissements francophones hors de France, en Belgique et en Suisse. Marie-Sophie Bercegeay (KBR) et Emma Caloz (IMD) y sont favorables. Cela pourra s'organiser selon des modalités à définir.

Les questions diverses étant épuisées, l'assemblée générale est close à 11h30.

Le CA se réunit ensuite pour élire son bureau.

Résultats des votes

Approuvez-vous les candidatures présentées en séance pour le CA ?

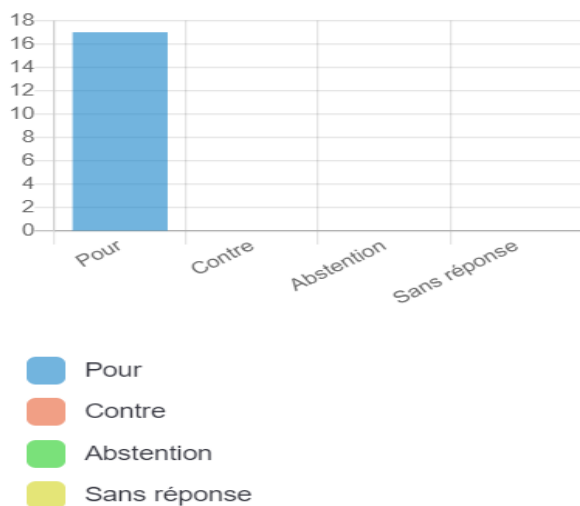


Sont réélus au CA (16 pour et 1 abstention) : Valérie Basseville, François-Xavier Boffy, Emilie Liard

Approuvez-vous la modification de l'article 4 des statuts (Composition de l'association) comme suit:

L'association se compose de personnes morales utilisatrices d'au moins un des progiciels EBSCO dans le cadre d'une relation contractuelle avec le bureau EBSCO France, ci-dessous dénommées «membres», à jour de leur cotisation. Ne peuvent être membres de l'association

- pour des raisons d'indépendance, la société EBSCO elle-même, ses filiales ou la structure économique dont elle fait partie
- pour être en cohérence avec l'objet de l'association, les institutions qui ne seraient pas clientes d'EBSCO France
- pour des raisons d'organisation, les institutions qui n'auraient pas d'interlocuteur francophone

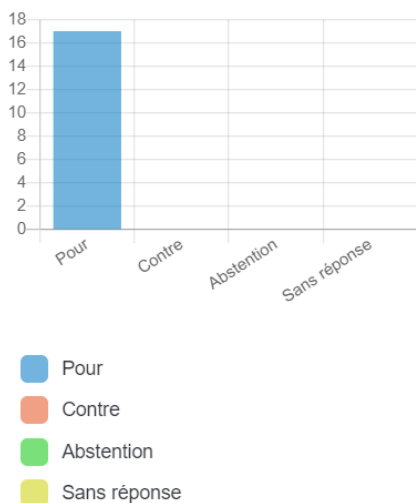


Changement de statut approuvé à l'unanimité (17 pour)

Approuvez-vous la modification de l'article 5 des statuts (Perte de la qualité de membre) comme suit: La qualité de membre se perd par :

1. la démission adressée par écrit au président de l'association,
2. la cessation d'utilisation, dans un cadre contractuel, de tout progiciel de la société EBSCO,
3. la radiation pour non-paiement de la cotisation, pour non-respect des dispositions de l'article 4 des présents statuts, ou pour motif grave ou portant préjudice aux intérêts moraux ou matériels de l'association, motif apprécié par le Conseil d'administration.

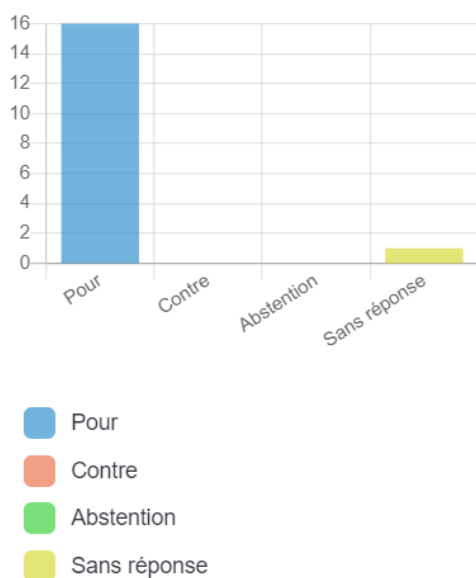
Le membre, représenté par un délégué, aura été invité huit jours avant par lettre recommandée ou mail avec accusé de réception à se présenter devant le Conseil d'administration (sur place ou en visio) pour fournir des explications. Le Conseil d'administration prononcera le cas échéant la radiation. Un rapport sera alors présenté à l'Assemblée générale qui validera ou cassera la décision du Conseil d'administration. Une radiation est toujours validée lors de l'Assemblée générale suivant ces démarches.



Changement de statut approuvé à l'unanimité (17 pour)

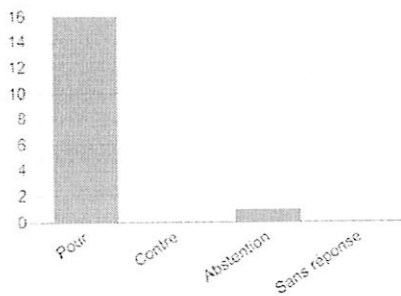
Approuvez-vous la modification de l'article 7 des statuts (Conseil d'administration) comme suit:

L'association est dirigée par un Conseil d'administration composé au minimum de 3 membres, élus chaque année par l'assemblée générale. Deux modalités de vote sont possibles :
• par correspondance dans les deux semaines précédant l'Assemblée générale ;
• par bulletin lors de la tenue de l'Assemblée générale. Chaque membre dispose d'une seule voix, indépendamment du nombre de délégués. Font exception à cette règle les membres ayant adhéré au titre d'un consortium dans le cadre d'une adhésion "simple" : seul l'établissement porteur de l'adhésion dispose d'une voix délibérative à l'Assemblée. Un membre peut donner procuration au représentant d'un autre établissement adhérent. Chaque membre ne peut détenir plus de deux procurations. Le dépouillement des votes et la proclamation des résultats ont lieu pendant l'Assemblée générale. Le conseil d'administration élit en son sein un Bureau composé au minimum d'un président ou une présidente, d'un ou une secrétaire et d'un trésorier ou une trésorière. En cas de vacance, le Conseil pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres jusqu'à la prochaine assemblée générale. Les membres du Conseil d'administration et du Bureau sont rééligibles.



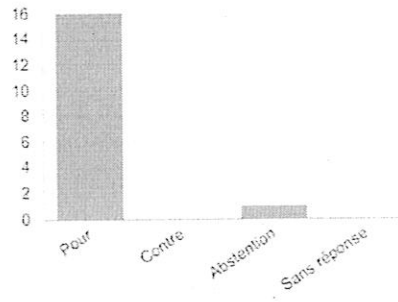
Changement de statut approuvé à l'unanimité (16 pour)

Approuvez-vous le bilan financier intermédiaire ?



- Pour
- Contre
- Abstention
- Sans réponse

Approuvez-vous le rapport d'activité ?



- Pour
- Contre
- Abstention
- Sans réponse

Bilan financier et rapport d'activité approuvés (16 voix pour, 1 abstention).

Réunion du CA : élection du bureau - VOTE interne au CA

François-Xavier Boffy réélu Président
 Valérie Basseville élue Trésorière
 Emilie Liard réélue Secrétaire

Compte-rendu validé par le CA

Valérie Basseville Date et signature	Emilie Liard Date et signature	François-Xavier Boffy Date et signature
Le 3 Avril 2024 	Le 03/04/24, 	Le 04/04/24